



Marais de la Grande Palude (Identifiant national : 910030012)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 34323027)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030012, Marais de la Grande Palude.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030012.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 717023°-1831011°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 24/09/2007

Date actuelle d'avis CSRPN : 24/09/2007

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Hérault
- Commune : Vic-la-Gardiolle (INSEE : 34333)

1.2 Superficie

244,96 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Les Marais de la Grande Palude se situent au coeur du chapelet des zones humides périphériques des étangs palavasiens et au nord de Frontignan. Cette zone humide s'étend sur 245 hectares entre la Montagne de la Gardiolle et l'étang d'Ingril.

Elle correspond à un marais d'eau douce à saumâtre souligné par un réseau d'ouvrages hydrauliques. Elle repose sur des terrains sédimentaires (alluvions récentes et modernes) limono-sableux et sur quelques lentilles argileuses à vaseuses peu profondes.

Son environnement proche se compose d'un parcellaire agricole, de zones naturelles et de zones urbanisées. Au sein de la ZNIEFF, plusieurs éléments d'origine anthropique marquent le paysage : séparation du marais en deux selon un axe nord-est/sud-ouest par la voie ferrée, multiplication de la cabanisation en périphérie du marais, présence d'éoliennes et de sentiers carrossables.

S'exercent, au sein même de la ZNIEFF des activités d'élevage (pastoralisme) et de chasse.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Zone humide protégée par la convention de Ramsar

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF forme une cuvette dépressionnaire dont la limite au sud est matérialisée par la route départementale 114E4. Par tout ailleurs, elle est marquée par le passage généralement net aux zones cultivées et plus ponctuellement aux zones urbanisées ou cabanisées.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

L'intérêt écologique des étangs palavasiens et de ses zones humides périphériques, au sein desquels se trouvent les Marais de la Grande Palude, est reconnu à travers divers classements.

L'assèchement précoce du site et la salinité un peu élevée semblent être des facteurs limitants pour le développement d'une population de Cistude d'Europe et des oiseaux paludicoles.

La cabanisation, au nord et au sud-ouest de la ZNIEFF notamment, induit une pression d'urbanisation prégnante sur les zones périphériques dans la ZNIEFF. Elle provoque la destruction des habitats et de la flore patrimoniale et peut induire des problèmes sanitaires, de qualité des eaux et du milieu.

La conservation du patrimoine de la ZNIEFF implique une gestion hydraulique adaptée à la fois aux espèces de la flore et aux espèces de la faune. Il s'agira par exemple d'assurer :

- la diminution globale de la salinité au niveau de la roselière et des canaux ;
- l'inondation temporaire dans les zones à Scirpe du littoral et à Cresse de Crète.

La restauration du fonctionnement des roubines et des fossés permettant de maintenir l'eau plus longtemps, tout en conservant l'assèchement estival sera nécessaire.

Il faudra proscrire l'extension de l'urbanisation (cabanisation) et donc le drainage des parcelles et leur comblement.

Par ailleurs, il sera important de maintenir l'activité pastorale dans les prés salés tout en contrôlant la pression de pâturage.

Enfin, il faudra exercer un contrôle de la qualité de l'eau de cette zone humide.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 		<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	53.33 <i>Cladiales riveraines</i>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3713	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit rousseline</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SST LR				2006
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Echasse blanche</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SST LR				2006
	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Butor blongios, Blongios nain</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : SST LR				2006
	2586	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevalier gambette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , Peron Patrice, CEN LR				2006
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , Peron Patrice, CEN LR				2006
Phanérogames	88571	<i>Carex hispida</i> Willd., 1801	<i>Laïche hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, M. Jean-Claude BOUZAT, CBNMP				2006
	90711	<i>Chenopodium chenopodioides</i> (L.) Aellen, 1933	<i>Chénopode à feuilles grasses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Sébastien GIRARDIN, CEN L-R, CBNMP				2007
	91823	<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	<i>Marisque, Cladium des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, M. Jean-Claude BOUZAT, CBNMP				2007
	93171	<i>Cressa cretica</i> L., 1753	<i>Cresse de Crète</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Christophe BERNIER, M. Jean-Pierre VIGOUROUX, Ecologistes de l'Euzière, CBNMP				2007
	104501	<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	<i>Linaire grecque, Linaire changée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Christian BERNARD, CBNMP				2002
	106077	<i>Limonium girardianum</i> (Guss.) Fourn., 1869	<i>Statice de Girard, Saladelle de Girard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Sébastien GIRARDIN, CEN L-R, CBNMP				2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112070	<i>Pancratium maritimum</i> L., 1753	<i>Lys de mer, Lis maritime, Lis des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mlle Charlyne TILLIER, CEN L-R, CBNMP				2005
	113838	<i>Plantago cornutii</i> Gouan, 1773	<i>Plantain de Cornut</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP				2006
	121550	<i>Schoenoplectus litoralis</i> (Schrad.) Palla, 1888	<i>Scirpe du littoral, Souchet du littoral, Scirpe littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, M. Jean-Claude BOUZAT, CBNMP				2007
	121971	<i>Scorzonera parviflora</i> Jacq., 1776	<i>Scorzonère à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP				2006
	124435	<i>Spartina versicolor</i> Fabre, 1850	<i>Spartine bigarrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, M. Jean-Claude BOUZAT, CBNMP				2007
	127546	<i>Triglochin maritima</i> L., 1753	<i>Troscart maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Jérémie BARRET, CEN L-R, CBNMP				2006

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2586	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)				
3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	
3713	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Angiospermes	104501	<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	106077	<i>Limonium girardianum</i> (Guss.) Fourr., 1869	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
121971	<i>Scorzonera parviflora</i> Jacq., 1776	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)	

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Cramm Patrice et PERON Patrice		
	M. Christian BERNARD, CBNMP		
	M. Christophe BERNIER, M. Jean-Pierre VIGOUROUX, Ecologistes de l'Euzière, CBNMP		
	M. Henri MICHAUD, CBNMP		
	M. Henri MICHAUD, SFF, CBNMP		
	M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, M. Jean-Claude BOUZAT, CBNMP		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	M. Jean-Claude BOUZAT, M. James MOLINA, M. Henri MICHAUD, CBNMP		
	M. Jérémie BARRET, CEN L-R, CBNMP		
	M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP		
	M. Sébastien GIRARDIN, CEN L-R, CBNMP		
	Mlle Charlyne TILLIER, CEN L-R, CBNMP		
	Patrice Cramm , Peron Patrice, CEN LR		
	SST LR		